



L'Echo de Denonville Adonville et Monvilliers

Commission communication
N°92 –Décembre 2025



Le mot du Maire

Chères Administrées et Chers Administrés,

Au moment où s'achève mon mandat, je ressens à la fois de l'émotion, de la gratitude et une profonde fierté.

Ces années passées à vos côtés ont été riches en projets, en défis relevés ensemble et en moments de partage qui resteront gravés dans ma mémoire.

Nous avons, collectivement, amélioré notre cadre de vie, soutenu nos associations, accompagné et pris soin de toutes et tous. Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement des élus, des agents municipaux et de vous, habitants de Denonville, qui avez toujours su faire vivre l'esprit de notre commune, au travers du milieu associatif.

Le Conseil Municipal et moi-même vous remercions pour votre investissement.

Notre commune est attractive, il y fait bon vivre, plusieurs petites entreprises se sont installées, c'est un atout essentiel pour notre territoire. Vous en trouverez ci-après la liste ainsi que celle des associations.

Le Conseil Municipal et moi-même, vous adressons nos meilleurs vœux de santé, de bonheur, un plein épanouissement personnel et professionnel pour l'année 2026

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année avec proches et amis.

Bien à vous.

Madame Le Maire
Evelyne LAGOUTTE



La mairie sera fermée pour les congés de fin d'année du lundi 22 décembre au mercredi 7 janvier 2026.

La Mairie est ouverte au public :

- Le lundi de 17h00 à 19h00
- Le jeudi de 10h00 à 12h00
- Le vendredi de 15h00 à 17h00

Si vous n'êtes pas libre sur ces créneaux, vous pouvez prendre rendez-vous.



La commune met à votre disposition plusieurs moyens pour entrer en contact avec les services municipaux ou votre équipe municipale.

Vous pouvez joindre la mairie :

📞 **Par téléphone : 02 37 99 62 19.**

✉️ **Par e-mail : mairie.denonville@wanadoo.fr.** Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de bien vouloir **indiquer vos coordonnées complètes** (nom, numéro de téléphone, adresse) dans vos communications avec la Mairie, par courriel ou message vocal, afin de nous permettre de traiter votre demande efficacement.

📍 **Sur place : 5 rue de Brisay à DENONVILLE.** Un agent est disponible pour vous orienter selon votre besoin (état civil, urbanisme, social, etc.).

✉️ **Par courrier postal :**

Mairie de Denonville
5 rue de Brisay
28700 DENONVILLE

💻 **En ligne :** Retrouvez de nombreuses informations, démarches en ligne et formulaires sur le site officiel : www.denonville.fr. Certaines démarches peuvent aussi être réalisées via **FranceConnect** ou des plateformes comme **service-public.fr**.

📱 **Sur l'application d'information :**

La commune est présente sur



pour vous tenir informés de l'actualité municipale et des événements à venir. Le Widget est consultable également sur le site internet de Denonville.

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

Aide à domicile, aide à la toilette, aide aux repas, aide aux courses, aide au lever et au coucher

Transport accompagné

Livraison de repas
www.livraison-repas-admr28.fr

Téléassistance classique pour le domicile
Téléassistance mobile avec géolocalisation
www.teleassistance-admr28.fr

Temps d'animation Séniors LISA
Visites de convivialité à domicile

Service Autono'Vie
pour accompagner les personnes isolées

L'ADMR a pour mission de permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles de la naissance à la fin de vie.

L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes accompagnées.

L'ADMR recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées
- Aider au fonctionnement de l'association : participer à la gestion financière, assurer des missions de secrétariat

Vous êtes intéressé(e) ?
Contactez l'association !

Association locale ADMR d'AUNEAU

📞 02.37.35.17.14. - ✉️ contact@fede28.admr.org - www.fede28.admr.org

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Suite à la réforme du mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants, les électeurs doivent voter pour une seule liste bloquée.

Le panachage n'est plus possible.

Si l'électeur raye ou ajoute un nom, le bulletin est considéré comme nul.

NOUVEAUX HABITANTS

Nouveaux habitants ? Venez nous rencontrer en Mairie, nous avons besoin de vous connaître pour répondre à vos demandes !

RENTREE DES CLASSES 2026/2027

Vous venez d'emménager à Denonville ou ses hameaux ? Vous avez des enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire ou maternelle pour la rentrée prochaine 2026-2027 ?

Merci de nous faire connaître rapidement auprès de la mairie. Ces informations sont précieuses pour la carte scolaire (ouverture, maintien ou fermeture de classe). **1 place peut décider de l'ouverture ou de la fermeture d'une classe.**

CROTTE DE CHIENS : STOP AUX INCIVILITES

Les déjections canines laissées sur les trottoirs portent atteinte à la propreté et à l'image de notre commune.

Nous rappelons que **ramasser les crottes de son chien est une obligation**. Ne pas le faire constitue une incivilité qui gêne les riverains, salit l'espace public et met en danger les enfants et les piétons. Chaque propriétaire de chien est responsable de son animal.

Merci de veiller à emporter un sac lors de vos promenades et de laisser nos trottoirs propres.

Pour le respect de tous : **ramassez, c'est obligatoire.**

PENSEZ A ELAGUER VOS ARBRES

L'élagage des arbres et haies bordant la voie publique est une **obligation pour chaque propriétaire**.

Des branches non entretenues peuvent gêner la circulation, réduire la visibilité et présenter un danger pour les piétons, cyclistes et automobilistes.

Merci de veiller régulièrement à couper ce qui dépasse sur la voie publique afin de garantir la sécurité et le confort de tous.

FILIBUS « à la demande » : UN SERVICE DE TRANSPORT PRATIQUE ET ACCESSIBLE

Chartres métropole propose un service de transport sur réservation destiné à compléter l'offre existante du réseau Filibus, notamment pour les communes non urbaines de l'agglomération. Accessible à tous, **Filibus « à la demande »** permet de faciliter les déplacements quotidiens, même dans les zones les moins desservies.

Ce service fonctionne **toute l'année**, de **9h à 17h**, à l'exception des jours fériés. Les horaires varient selon les périodes :

- **En période scolaire** : ouvert les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** ;
- **En période de vacances scolaires** : ouvert **du lundi au samedi**.

Grâce à la réservation préalable, les usagers bénéficient d'une solution de transport souple et adaptée, leur permettant de rejoindre les principaux pôles de services, de commerces ou de correspondances.

filibus
à la Demande
SERVICE OUVERT À TOUS
vers 11 destinations...

2,50
le trajet
billet unitaire

1 Gare de Chartres
2 Place Drouaise
3 Place Morard
4 Théâtre de Chartres
5 L'Odyssée complexe aquatique/patinoire
6 Hôpital Pasteur au Coudray
7 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur au Coudray
8 Antenne Henri Ey de l'hôpital Pasteur à Morancez
9 ELSAN Hôpital privé d'Eure-et-Loir à Mainvilliers
10 Centre de soins Les Boisières à Nogent-le-Phaye
11 Hôtel Dieu

Le service
circule de 9h à 17h
en période scolaire :
lundi, mardi, jeudi et vendredi
en période de vacances scolaires :
du lundi au samedi

Le service applique le principe de non concurrence avec les transports existants (car, train, bus)
Article 15.1 du règlement d'exploitation

Réservation
0 801 90 10 28
(service et appel gratuits)
du lundi au vendredi
9h-12h30 / 13h30-17h
au plus tard la veille du déplacement avant 16h, pour un déplacement le lundi réservation jusqu'au vendredi 16h.

URBANISME

La plateforme e-permis.fr permet de déposer en ligne vos demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable, certificats d'urbanisme, autorisations ERP, DIA). Le service est **gratuit** et accessible **24h/24**.

Après dépôt, vous devez **attendre la décision** avant de commencer les travaux. Vous pouvez suivre l'instruction du dossier en temps réel qui dure en moyenne **3 mois**.

*Tout chantier engagé sans autorisation constitue une **infraction**.*

À la fin des travaux, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) doit être déposée.



| | | |
|----|---|---|
| 1 | CRÉATION DE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE | $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité $\leq 20 \text{ m}^2$: Déclaration préalable** $20-40 \text{ m}^2$: déclaration préalable** (selon les situations) $> 40 \text{ m}^2$: permis de construire |
| 2 | INSTALLATION DE PORTAIL ET CLÔTURE | Déclaration préalable |
| 3 | DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION | Permis de démolir |
| 4 | TERRASSE NON COUVERTE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans surélévation : aucune formalité * ▪ Surélevée $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité ▪ Surélevée $\leq 20 \text{ m}^2$: déclaration préalable ▪ Surélevée $> 20 \text{ m}^2$: permis de construire |
| 5 | ANNEXES, ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE... | <ul style="list-style-type: none"> ▪ $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité ▪ $\leq 20 \text{ m}^2$: déclaration préalable ▪ $> 20 \text{ m}^2$: permis de construire |
| 6 | COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit |
| 7 | CONSTRUCTION D'UNE PISCINE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non-couverte/Couverte $\leq 1,80 \text{ m}$: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bassin $\leq 10 \text{ m}^2$: aucune formalité * ▪ Bassin $\leq 100 \text{ m}^2$: déclaration préalable ▪ Bassin $> 100 \text{ m}^2$: permis de construire ▪ Couverte $> 1,80 \text{ m}$: permis de construire |
| 8 | FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création ou changement : Déclaration préalable |
| 9 | RAVALEMENT DE FAÇADE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration préalable |
| 10 | POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration préalable |
| 11 | CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration préalable (sans création de surface plancher) |
| 12 | TOITURE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration préalable |
| 13 | EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES | <ul style="list-style-type: none"> ▪ $\leq 20 \text{ m}^2$: Déclaration préalable** ▪ $20-40 \text{ m}^2$: déclaration préalable** (selon les situations) ▪ $> 40 \text{ m}^2$: Permis de construire** |

* Sauf périmètre des monuments historiques ** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

Besoin de résoudre un conflit à l'amiable ?

La conciliation de justice : une solution simple, rapide et gratuite

La conciliation de justice est un moyen efficace de régler un conflit sans passer par un procès. Gratuite, rapide et reposant sur le dialogue, elle permet aux parties de trouver un accord amiable, que le litige ait été ou non déjà porté devant un juge.

Qu'est-ce que la conciliation de justice ?

La conciliation vise à résoudre un différend entre deux parties ou plus, dès lors qu'il s'agit d'un litige civil. Elle peut être engagée avant tout procès, durant une procédure judiciaire ou sur délégation d'un juge.

Dans certains cas, elle est même obligatoire :

- Pour les litiges d'un montant inférieur à 5 000 € ;
- Lorsque la loi l'impose pour des litiges spécifiques (par exemple : bornage, distance des plantations, certaines servitudes...).

La conciliation concerne notamment :

- Les relations entre bailleurs et locataires ;
- Les litiges de consommation ;
- Les problèmes de copropriété ;
- Les différends entre commerçants ou entre particuliers ;
- Les troubles de voisinage ;
- Et bien d'autres situations du quotidien.

En revanche, elle ne s'applique pas aux litiges d'état civil, aux affaires familiales, aux conflits avec l'administration ou au droit pénal.

Qui sont les conciliateurs de justice ?

Les conciliateurs de justice sont des bénévoles, auxiliaires de justice, nommés par ordonnance du premier président de la Cour d'appel de Versailles, sur proposition du magistrat coordonnateur et après avis du procureur général. Ils interviennent en toute neutralité et confidentialité pour aider les parties à dialoguer et à trouver un terrain d'entente.

Vous souhaitez devenir conciliateur de justice en Eure-et-Loir ?

Pour candidater, vous devez :

- Être âgé de plus de 18 ans ;
- Jouir de vos droits civiques ;
- Disposer d'une expérience ou de compétences juridiques, relationnelles ou en médiation.

Contacts pour renseignements et candidatures :

- conciliateur.ca-versailles@justice.fr
- recrutement.tj-chartres@justice.fr

Où trouver une permanence ?

Des permanences sont assurées chaque semaine ou chaque mois selon les communes.

Pour connaître le point de permanence le plus proche, contactez le service compétent.

Maison France services
Avenue Gambetta
28700 AUNEAU
Téléphone : 02 37 31 70 20

Retrouver toutes les informations utiles sur :
www.justice.gouv.fr
www.conciliateurs.fr
www.cdad-eureetloir.justice.fr

LES ASSOCIATIONS DENONVILLOISES

DÉCOUDS VITE SI TU PEUX

EXPLOREZ VOTRE CRÉATIVITÉ

« Découds vite si tu peux » vous propose de découvrir la couture aux côtés de passionnés appelées « Les cousettes » ; qui vous accompagnent à chaque étape de vos projets. L'association se réunit tous les mardis (ou presque) de 20h30 à 22h30 à la mairie.

Renseignements : 06 58 56 97 44

Tarif annuel : 30 € par personne



L'Association Sportive Denonvilloise – Football

Depuis 2017, l'Association Sportive Denonvilloise (ASD) permet à tous les passionnés de ballon rond, à partir de 17 ans, de pratiquer le football à 7 dans une ambiance conviviale.

L'équipe évolue en championnat UFOLEP et joue le **dimanche à 10h00**.

Les entraînements, ouverts à tous (débutants comme confirmés), ont lieu **chaque jeudi à partir de 19h30** au stade de Denonville.

Pour plus d'informations ou pour les contacter, rendez-vous sur Facebook : L'AS de Denonville.



Les clés des champs
Denonville

L'association **Les clés des champs** propose de nombreuses activités de 0 à 110 ans. L'association organise des **sorties culturelles** et a pris part aux animations de l'**après-midi de Noël du CCAS** pour les aînés du village.

L'assemblée générale de l'association Les clés des champs le mardi 6 janvier à 20h00 à la salle polyvalente.

Renseignements : 07 86 50 94 08 ou lesclesdeschamps28700@gmail.com

Tarif annuel : 15 € par famille

Bébé rencontre

Proposée **une fois par mois sur réservation**, cette animation réunit les tout-petits de **0 à 3 ans**, accompagnés de leurs parents ou assistantes maternelles, autour de lectures, jeux et comptines.



La section **théâtre** propose :

- des pièces jouées par 3 comédiens et 1 metteur en scène,
- du théâtre d'improvisation pour adultes, **deux vendredis par mois de 19h30 à 21h00 environ**.

Une activité conviviale pour développer écoute et créativité.



Les 3 comédiens de la troupe de théâtre pendant la représentation de Novembre à la salle polyvalente de Denonville.

Yoga

Des cours de yoga sont assurés par Sandra le **jeudi de 19h30 à 21h00** à la salle polyvalente.



Le Yoga peut également se pratiquer en extérieur quand le temps le permet !

Renseignements et inscriptions : **06 47 30 94 75.**



Le **Comité des Fêtes et des Loisirs** de Denonville : une année bien remplie

Les festivités ont débuté avec la **chasse aux œufs de Pâques**, où les enfants de Denonville se sont beaucoup amusés à rechercher les lettres de leur prénom au Petit Pré.



Lors de la **brocante** en mai, pas moins de **110 mètres linéaires** ont été installés grâce au grand nombre d'exposants : une très belle réussite.

La **fête de la Saint-Jean** a, elle aussi, rencontré un vif succès. La forte fréquentation témoigne de l'enthousiasme autour de cet événement. Malgré quelques petits couacs, les nombreuses animations ont séduit les visiteurs, parfois venus de loin.



Le 31 octobre, Les enfants, déguisés en créatures fantastiques, ont défilé dans les rues pour récolter des bonbons.

La soirée s'est conclue par un **concours de déguisements** riche en créativité.



L'année s'est poursuivie avec la **soirée Beaujolais** en novembre, réunissant habitués et nouveaux convives autour du groupe *Humeur Noire* et d'une tartiflette particulièrement appréciée.



La dernière animation de l'année a été le **Noël des enfants** de moins de 7 ans, organisé le 7 décembre. Un spectacle de magie, faisant participer enfants et parents, a été proposé avant l'arrivée du Père Noël. Rires et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Le concours de maisons décorées (votes ouverts du 19 décembre au 02 janvier) récompensera les 3 maisons qui auront obtenu le plus de vote.

L'assemblée générale du comité se tiendra le vendredi 16 janvier à 20h00 à la mairie, avec l'élection d'un nouveau bureau. Chacun est invité à venir proposer ses idées. Si vous souhaitez faire vivre Denonville et vous engager dans une aventure humaine riche, n'hésitez pas à rejoindre la future équipe du CFL : davantage de référents et de bénévoles sont nécessaires.



La Boule denonvilloise se réunit au stade Émile Sureau et participe aux concours de l'
APPEL. Elle propose entraînements et concours tout au long de l'année. Pour 2026, les inscriptions sont possibles jusqu'au 31 janvier. Pour vous inscrire, deux photos d'identité récentes sont nécessaires.

L'assemblée générale se tiendra à la mairie le dimanche 11 janvier à 14h00.

Tarifs annuels : 25 € pour une première licence et 15 € pour un renouvellement.

Renseignements : 02 37 99 57 93

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Après avoir défilé depuis la mairie, mardi 11 novembre, jusqu'au monument aux morts pour commémorer l'Armistice de 1918, habitants et élus se sont réunis pour rendre hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Cette année, quatre enfants de CM2 de la commune ont eu l'honneur de participer à cette commémoration en lisant le message de l'UFAC.

Après la lecture de Madame le Maire et le dépôt de gerbe, la cérémonie s'est achevée par une minute de silence en mémoire des soldats tombés au champ d'honneur.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la salle polyvalente pour le traditionnel vin d'honneur.

NOEL DES AINES PAR LE CCAS - Samedi 6 décembre

Le CCAS de Denonville a organisé, en partenariat avec l'association Les clés des champs, un après-midi festif à la salle polyvalente. Entre animations, gourmandises et moments de partage, une quarantaine de participants — membres du CCAS et invités — ont profité d'une ambiance chaleureuse et dansante.

Pour l'occasion, l'association de couture avait confectionné de jolies pochettes destinées à ranger clés et téléphones portables, offrant à chacun un petit cadeau utile et personnalisé. De leur côté, les enfants du périscolaire avaient réalisé des photophores, apportant une note lumineuse et poétique à l'événement.

La journée s'est prolongée en début de soirée avec une représentation théâtrale qui a réuni 17 spectateurs, clôturant cette rencontre conviviale sur une touche culturelle appréciée de tous.

À travers cette initiative, le CCAS poursuit son engagement en faveur du lien social et du bien-être des habitants, en proposant des moments simples mais précieux, favorisant les échanges et la convivialité au cœur du village.



INSTALLATION DE LA CRECHE A L' EGLISE – Dimanche 7 décembre



Pour mettre en valeur le patrimoine de Denonville, l'église du village a ouvert ses portes **dimanche 7 décembre**. Les visiteurs ont pu profiter d'un moment chaleureux alliant culture et tradition : chants, installation d'une crèche et goûter ont été proposés, mettant en lumière le **patrimoine architectural et culturel** de ce lieu historique.

De nombreux habitants et visiteurs ont profité de l'occasion, après leur passage auprès du **Père Noël avec le CFL** ou après un tour au **marché de Noël organisé au château**. Une belle initiative qui a permis à tous de se retrouver dans une ambiance conviviale tout en découvrant ou redécouvrant un joyau local.

DECORATION DU SAPIN DE NOEL – Mardi 9 décembre



Mardi 9 décembre, les enfants de maternelle, CP et CE1 du périscolaire ont décoré le sapin face à la mairie sous la houlette de l'équipe dirigée par Evelyne Grand.

Les CE2, CM1 et CM2 ont préparé des photophores pour accompagner les colis remis aux aînés par le CCAS.

N'hésitez pas à vous approcher du sapin pour admirer le travail réalisé par les petites mains agiles d'enfants âgés de 3 à presque 8 ans !

POUR MEMOIRE

ASSEMBLEES GENERALES DES ASSOCIATIONS

Mardi 6 janvier à 20h00
à la salle polyvalente
A.G. de l'association Les clés des champs

Dimanche 11 janvier 14h00
à la mairie
A.G. de la Boule de nonvilloise

Vendredi 16 janvier à 20h00
à la mairie
A.G. du CFL

A NE PAS OUBLIER

Du 19 décembre au 02 janvier
Ouverture des votes pour les maisons décorées

Inscription sur les listes électorales –généralités
Mercredi 4 février inclus en ligne
Vendredi 6 février pour en mairie

Elections municipales
Dimanche 15 mars
Dimanche 22 mars

MEMO HORAIRES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Dans un souci de civisme et de respect d'autrui, l'utilisation des appareils de jardinage et de bricolage et tous travaux pouvant gêner le voisinage sont autorisés, par arrêté préfectoral:

- **Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- **Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00**

LES ENTREPRISES ET LES ARTISANS

Produits et technologies de soin de la peau

Produits et technologies de soin personnalisés, adaptés à chaque type de peau et à chaque problématique : rides, acné, taches, rougeurs, peaux sensibles...

Bénéficiez d'un accompagnement pour lancer ou développer votre micro-franchise dans le domaine du bien-être et des soins.

Madame Cindy Cortet
06 77 29 43 98
cortet.cindy@gmail.com

JL Nature Colorée

Paysagiste, spécialiste en :
Création de jardin
Entretien de jardin
Contrat annuel ou ponctuel d'entretien
Services personnalisés et élagage
Création de massif Benjamin Dumont

13 rue du Québec
28700 Denonville
06 58 89 74 16
jlnaturecoloree@gmail.com

Michael MADELAINE - Arboriste Elagueur

Spécialiste en élagage, abattage, démontage, dessouchage, diagnostique de l'arbre, enlèvement de nid de chenilles processionnaires
Monsieur Michael Madelaine
06 28 71 83 53
michael.madelaine88@gmail.com

EIRL MOSSER

Charpente, couverture – zinguerie – étanchéité –
Fenêtre de toit
Location Grue / Nacelle 33 mètres – Grutage avec opérateur
Travaux sur cordes – accès difficiles
Intervention sur bâtiments classés

11, Chemin des trois pignons
Adonville
28700 Denonville
06 58 86 88 11
06 77 43 19 07
mossercourverture1@gmail.com

L'atelier de Lysiane

Salon de coiffure mixte et enfant
9 rue de Brisay, Denonville
06 35 13 52 12

Rainbow Love

Coach de vie en psychologie positive et énergéticienne.
Madame Ophélia Lesaffre
22 rue du Québec
28700 Denonville
rainbowlovebyphe@gmail.com

Diététicienne

Madame Aurélie Fagnou est installée à Ouarville et Sainville. Elle propose aussi des consultations en visio le vendredi.

Le mercredi à Sainville
2 bis place Farcot
28700 Sainville

Le jeudi à Ouarville
Pôle Santé
2 rue des Tilleuls
28150 Ouarville

Réservation du premier rendez-vous sur :
Madietenligne.fr ; indiquer Diététicienne à Sainville
06 02 68 23 14.

Thermelec

Un dépannage, un projet nécessitant une modification ou une création électrique, Pernette Thermelec peut vous aider.

07 59 51 28 37
thermelec.contact@gmail.com

MP Couverture

Spécialiste : couvreur, zingueur, gouttière, isolation, nettoyage toiture, ...

Monsieur Mathias Percheron
06 28 68 96 74
percheron.mathias@hotmail.com

JL BAT

Entreprise de maçonnerie
8 rue François Kniebihli
28700 Denonville
06 67 78 14 86
jorge.rodrigues.jlbat@gmail.com

LA RECETTE DE FIN D'ANNEE
Moelleux au chocolat fourré à la crème de marron

Ingédients – 6 à 8 personnes

- 200 g de chocolat noir
- 100 g de beurre
- 3 œufs
- 80 g de sucre
- 50 g de farine
- 150 g de crème de marron
- 1 pincée de sel
- Quartiers de clémentine pour le décor
- 150 g de chocolat pour le glaçage
- 150 g de crème liquide pour le glaçage



Préparation

1. Préchauffer le four à 180°C.
2. Faire fondre le chocolat et le beurre ensemble au bain-marie ou au micro-ondes.
3. Battre les œufs et le sucre jusqu'à obtenir un mélange mousseux.
4. Incorporer le chocolat-beurre fondu, puis ajouter la farine et la pincée de sel. Mélanger délicatement.
5. Beurrer et fariner le moule à manquer.
6. Verser la pâte dans le moule.
7. Enfourner 25 à 30 minutes
8. Laisser tiédir avant de démouler.
9. Ouvrir le gâteau en 2 pour y étaler la crème de marron.
10. Refermer le gâteau.
11. Préparer le glaçage en faisant fondre à la casserole 150 grammes de chocolat et 150 g de crème liquide. Mélanger pour obtenir un mélange homogène et brillant.
12. Verser sur le gâteau. Vous pouvez y rajouter des noisettes concassées.
13. Mettre au frais 2 à 3 heures et disposer les quartiers de clémentines qui apporteront fraîcheur au gâteau. Il est possible d'ajouter de la noix de coco râpée ou des amandes effilées.



Mairie de Denonville, Adonville et Monvilliers

Horaires d'ouverture : lundi de 17h à 19h, jeudi de 10h à 12h, vendredi de 15h à 17h.

Sur rendez-vous en téléphonant au 02 37 99 62 19

Courriel : mairie.denonville@wanadoo.fr - Site internet : www.denonville.fr – Application : Panneau pocket

Mise en page : Myriam DELACHAUME

Membres du comité : Madame Le Maire Evelyne LAGOUTTE - Jocelyne BENOIST - Bénédicte BESNIER - Stéphane LEROY